



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2021**

Présents : : MC.REMY – C.BEGUINOT – C.LAPERSONNE – MA.HUMBERT – M.ZIMMERLIN – JC.CUGNET – G.LHEUREUX -X.HUSSON – C.DROMARD – C.FORT

**Point de vue** : à la demande de la commune, M. Dominique Lévêque est convié à un échange à propos du projet de la communauté de communes d'aménagement de plusieurs points de vue, incluant Mutigny. Ce projet ancien, dont la phase active a débuté en 2018, comprend 8 points de vue sélectionnés et approuvés par les conseils municipaux (délibération du 13 mai 2019 à Mutigny). Afin de bénéficier des subventions de la région, du département et de l'Etat, les travaux doivent impérativement débuter en septembre. En conséquence, M. Lévêque fait part des deux options qui s'offrent à la commune : confirmer son accord pour améliorer l'existant, ou se retirer du projet. Cette seconde option permettrait d'aménager un autre site, proche, mais plus spacieux et permettant de lever les obstacles identifiés d'accès, de stationnement, et relatifs aux zones de non-traitement. Malgré des objections à poursuivre, et sous réserve que des aménagements complémentaires soient réalisés par la commune (places de stationnement), la majorité du conseil donne son accord pour poursuivre le projet initial.

**Provision sur créances douteuses** : le conseil municipal donne son accord pour prévoir au budget des provisions pour créances douteuses à hauteur de 400 euros.

**Chats errants** : ayant constaté la prolifération de chats errants dans la commune, et pour permettre leur limitation par leur capture en vue de leur stérilisation et remise au refuge pour adoption, le conseil municipal donne son accord pour une subvention exceptionnelle de 200 euros à l'association Aristochats51 qui intervient sur la commune.

**Colombarium** : depuis sa création en 2012, la commune applique un tarif unique, quelque soit la capacité de la case, pour 2 ou 4 personnes (par exemple : 130 euros pour 15 ans). Dans la perspective de l'installation d'un nouveau columbarium de 20 places (au tarif de 5.000 euros TTC), les tarifs pour l'achat de cases sont révisés. Le conseil municipal donne son accord pour ajuster les tarifs du colombarium de la manière suivante : pour 2 places : 200 euros pour 15 ans, ou 400 euros pour 30 ans, ou 660 euros pour 50 ans ; pour 4 places : 400 euros pour 15 ans, 800 euros pour 30 ans, 1320 euros pour 50 ans. Pour les terrains, les tarifs applicables depuis 2006 sont alignés sur la moyenne nationale (par exemple : 126 euros pour 15 ans) et ne sont pas révisés à ce jour.

## MAIRIE DE MUTIGNY



### Points divers :

- Une réunion travaux est prévue le 15 juin à 9h à la salle des fêtes, avec les différents intervenants sur ou en lien avec l'hôtel : SIEM, ENEDIS, ORANGE.
- OPAH : une opération programmée pour l'amélioration de l'habitat est en cours et est susceptible de concerner certains propriétaires de biens dans la commune.
- Dépôt de plainte : le 29 avril dernier, M. Tony Meunier a déposé plainte auprès de la sous-préfecture, gendarmerie et mairie, à propos des barrières initialement installées de part et d'autre de l'accès aux bois. Suite à sa demande de réparation de la barrière endommagée, restée sans effet, M. Meunier s'estime témoin du passage de véhicules (quad, engins agricoles) qui perturbent sa qualité de vie (bruit, potentiel vol de bois) et auraient des conséquences graves sur la nature. M. Meunier demande la prise d'un arrêté municipal pour encadrer l'accès à ce chemin forestier, au niveau de la rue des Charmières. Après discussions au sein du conseil, il est prévu d'apporter une réponse à son courrier.
- Elections régionales et départementales : une circulaire prévoit précisément les modalités d'organisation des scrutins les 20 et 27 juin. La commune est en train de préparer le matériel nécessaire pour la mise en place de ce double scrutin, dans le respect du protocole sanitaire établi. Les membres du conseil ont par ailleurs confirmé leur présence pour la tenue du bureau de vote, qui est ouvert à toute autre personne intéressée. Il convient de se manifester auprès de la mairie.

La réunion se termine à 20h45.